



14 décembre 2021

NAO 2022 : SUD signe !

Les adhérents SUD se sont majoritairement exprimés pour la signature de cet accord NAO 2022.

SUD s'est montré force de propositions jusqu'à la dernière réunion de relecture où nous avons obtenu :

- **Que les CDD, contrats de professionnalisation et d'apprentissage présents en décembre 2021 et reprenant en CDD ou CDI en janvier 2022, se voient proposer dans leur nouveau contrat de travail un salaire de base augmenté au minimum du montant de l'augmentation générale** (ou « talon » suivant les cas). *Sans cette mesure, un salarié absent au 1^{er} janvier entre deux contrats n'aurait rien. Exemple : un CDD finissant le 30 décembre, passant CDI le 02 janvier, ne toucherait pas d'AG.*
- Qu'une attention particulière soit portée aux salariés n'ayant pas eu d'AI depuis 2019 et **notamment pour ceux ayant plus de 5 ans d'ancienneté.**

De quoi se gargariser ? Clairement pas face à :

- Une enveloppe en dessous de l'inflation (2,8% fin novembre),
- **Aucune mesure de rattrapage pour les salariés ayant pris des responsabilités** et dont les salaires demeurent parfois nettement inférieurs à 2000 €,
- **Aucune mesure concrète de rattrapage pour les salariés proches du minimum d'embauche** ayant parfois plus de 10 ans d'ancienneté !
- **Aucune reconnaissance des diplômes Bac+2/Bac+3** dont le salaire minimum 4.3 reste à 1811 € soit seulement 61 € de différence avec le nouveau salaire minimum d'embauche.

Pour tous ces motifs, **SUD avait pourtant réalisé des propositions mesurées et constructives. Elles émanent de nos nombreuses discussions avec les salariés (voir tableau récapitulatif ci-dessous).**

	1 ^{ère} proposition SUD	dernière proposition SUD	dernière proposition de la Direction		en cas de non signature	
	OETAM + I/C	OETAM + I/C	OETAM	I/C	OETAM	I/C
Augmentation Générale (AG)	75 € uniforme	1,5% avec mesure talon de 40 €	1,4% avec un talon à 30 € (pour 0,04%)	/	1%	/
Augmentation Individuelle (AI)	/	1,1% avec mesure talon d'AI à 50 €	0,56% (AI mini de 30 € - non indiquée dans l'accord)	2,10%	0,50%	1,60%
Mobilités/Promotions	/	0,4% dont 0,1% de rattrapage pour les salariés avec responsabilités à faible salaire	0,30%	0,50%	0,30%	0,50%
Attention particulière sur les AI	/	pour les salariés n'ayant pas eu d'AI depuis 2019 et ayant notamment plus de 5 ans d'ancienneté	acceptée	/	/	/
Ancienneté	acquis		0,30%	/	0,30%	/
Mesures bas salaires	Enveloppe pour les salariés avec un salaire de base < 2000 € et n'ayant pas déjà profité de mesures spécifiques		/	/	/	/
Salaire minimum d'embauche	1800 € vs 1720 €		1 750 €		1 720 €	
	1900 € pour les bac +2					
	1950 € pour les bac +3					
Carence	pas de prise en compte si la carence tombe au 1 ^{er} janvier		acceptée	/	/	/

Les calendriers SUD 2022 sont arrivés !

Comme chaque année, SUD vous propose ses calendriers (HN, 2*8, 3*8, 5*8, 24*72). N'hésitez pas à nous les demander, ils conservent leur unique objectif : vous donner des informations utiles.

Face à une Direction se déguisant en Père Noël et nous prenant pour ses rennes, n'hésitez plus à adhérer à SUD ! Adhérer à SUD, c'est :

- **Rejoindre nos valeurs** (absence de guéguerre syndicale, transparence, apolitisme, défense de la filière nucléaire, continuer à travailler dans nos services, rencontrer les salariés, être constructifs et aller au bout de nos actions),
- **Avoir des informations supplémentaires régulièrement depuis notre Gmail** (récemment, nos adhérents ont reçu des informations sur la phase n°2 de CONVERGENCE comprenant les principes retenus et des précisions sur les futures « équipes terrain »),
- **Voter pour les accords à caractère économique** comme lors de ces NAO 2022,
- **Permettre, lorsque le dialogue n'aboutit pas, d'avoir les moyens pour les actions judiciaires individuelles et collectives.**

PROJET NES, CONVERGENCE, NAO, FIN DES HORAIRES AMÉNAGÉS : LA DIRECTION DISTRIBUE LES CADEAUX !



Le prélèvement peut se faire en une ou plusieurs fois, à vous d'en définir la périodicité. Cochez votre choix.

annuel : 1 x 102 € **semestriel** : 2 x 51 € **trimestriel** : 4 x 25,5 € **mensuel** : 12 x 8,50 €

Envoyer ce bulletin et un RIB par courrier au local SUD - bâtiment social, ou sur sud.anc.lahague@gmail.com ou par simple photo au 06.75.38.74.79

Adresse :

Téléphone :

@mail :

Convention Collective : Métallurgie Parisienne

Activité : Recyclage

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Entreprise : **Orano Recyclage**

Régime de travail : Equipe n°:

Profession :

Fait à , le/..../.....

Signature :